



## DDE et expertise contradictoire

Par **Poulet Elvire**, le **20/10/2024** à **15:14**

Bonjour,

Il y a 1 an, nous subissons un important DDE touchant le compteur électrique et nous mettant en hébergement pendant 5 semaines.

Depuis, nous campons dans notre cuisine car tout n'a pas été réparé.

Les expertises, n'avaient pas vraiment abouti pour ce qui était de l'origine qui peut resurgir à tout moment.

J'ai fait faire à mes frais, une contre expertise, qui a démontré que l'origine provenait des canalisations des eaux usées de l'immeuble.....

Bientôt aura lieu une nouvelle réunion rassemblant tous les anciens acteurs.

Durant cette période, le conseil syndical n'a pas montré le bout de son nez, insistant sur le fait que c'était un voisin...que c'était privatif etc.. etc.....On a bien compris que ce membre CS se croit être l'auxiliaire du syndic.....ça arrive ! la preuve.....

Lors de la prochaine visite qui rassemblera syndic, assurances et moi-même assistée d'un avocat, suis-je tenue de convier au moins un membre du CS? C'est ma question.....étant donné que ce CS ne m'a pas vraiment épaulée durant cette période.

Merci par avance pour vos réponses .

EP

Par **Chaber**, le **20/10/2024** à **15:43**

bonjour

Normalement la recherche de fuites est à la charge de l'assureur gestionnaire du sinistre, le votre ou celui de l'assurance de la copropriété

Le conseil syndical n'est pas concerné dans ce genre de sinistre mais le syndic gestionnaire de la copropriété (convention IRSI)

Par **Poulet Elvire**, le **22/10/2024** à **17:47**

Merci.

CDT